



**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GRANGES-AUMONTZEY**

Séance du 20 Janvier 2023

à 18 h 30

Sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS, Maire de la Commune

La convocation du 12 Janvier 2023 avec l'ordre du jour suivant :

1. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2022
3. Aménagement de l'arrière du gymnase : ouverture des crédits
4. Décision Modificative Budget eau assainissement 2022 : intégration de frais d'études
5. Demande de subvention : sécurisation aux abords des écoles
6. Demande de subvention : réserve incendie au Pré Genêt
7. Demande de subvention : désamiantage et démolition d'un bâtiment communal
8. Ouverture de crédits pour l'acquisition d'un tracteur – Budget Commune
9. Tarification journalière de la location de la salle des fêtes
10. Echange de la parcelle de terrain cadastrée section B n° 806 contre la B n° 801
11. Vente d'une parcelle de terrain cadastrée section D n° 2197
12. Transfert du personnel eau assainissement vers la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges
13. Renouvellement du bail de chasse

Sont présents : COLLIN Stéphane, DAESCHLER Laetitia, GROSJEAN Claude, GUYOT Régine, JACOB Christophe, LAURENT Etienne, MAURICE David, MOREIRA Jorge, MOUROT Corinne, PERRIN Christine, PERRIN Eric, SOMARÉ Christelle, STACH René, THOMAS Frédéric,

Procurations : BARETH Lydie (à DAESCHLER Laetitia), BONNE Martine (à GROSJEAN Claude), CUNY Cyril (à JACOB Christophe), DURIEZ Frédéric (à COLLIN Stéphane), MARCHAL Sophie (à THOMAS Frédéric), ROUSSEL Elisabeth (à GUYOT Régine),

Sont absents excusés : BERNAGE Michel, BLAISE Martine, HABY Laurent, VINCENT Marie-Christine, VOIRIN Julien

Sont absents : BATOZ Antoine, KILINC-LAGUIN Marie-Cécile.

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	14 – le quorum est atteint
Procurations :	6
Nombre de votants :	20

Madame Laetitia DAESCHLER est élue secrétaire de séance.

Pour mémoire :

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

- Droit de préemption urbain non exercé

IA 22H0052	15/12/2022	Rue Paul Doumer	Granges-sur-Vologne	Terrain
------------	------------	-----------------	---------------------	---------

- Exercice du droit de préemption

IA 22H0053	16/12/2022	3 rue des Bas Champs	Granges-sur-Vologne	Habitation+local
IA 22H0054	16/12/2022	3 rue des Bas Champs	Granges-sur-Vologne	Habitation+local
IA 22H0055	16/12/2022	3 rue des Bas Champs	Granges-sur-Vologne	Habitation+local

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2022

**n°20230120-001 Finances locales - Décisions budgétaires (7.1)
Aménagement de l'arrière du gymnase : ouverture des crédits**

Vu le projet d'aménagement à l'arrière et aux abords du gymnase Camille Liévaux tel que présenté,

Considérant que pour réaliser ce projet, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de matériel spécifique,

Vu les devis présentés d'un montant de 13 000 € HT soit 15 600.00 € TTC,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit, avant l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider, et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors dette et restes à réaliser,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

• **Approuve** le projet présenté relatif à l'aménagement de l'arrière du gymnase et des abords du terrain multisports, pour un montant de 13 000 € HT,

• **Autorise** Monsieur le Maire à liquider et mandater aux différents articles suivants du budget communal 2023, les sommes correspondantes aux différents travaux et différentes

acquisitions : le total étant inférieur au quart des crédits ouverts au budget de la Commune de l'année précédente (1 314 516,48 € dépenses réelles 2022) :

Section d'investissement

Opération 256 Gymnase – Art 2128 autres agencements et aménagements de terrain : + 15 600 €

n°20230120-002 Finances locales – Décisions Budgétaires (7.1)

Décision Modificative Budget eau assainissement 2022 : intégration de frais d'études

Madame Régine GUYOT, Adjointe, informe les membres du Conseil Municipal qu'une modification au budget eau et assainissement de 2022 est nécessaire afin de régulariser l'intégration de frais relatifs à des études qui seront suivies de travaux. Il s'agit d'opérations d'ordre patrimoniales (chapitre 041) pour des montants identiques en dépense et en recette de la section d'investissement. Les études sont les suivantes :

- Travaux d'assainissement au Rayau de 2014 : 1 056 €
- Schéma de distribution eau potable de 2018 : 10 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

• **VOTE** la décision modificative suivante, sur le budget du service de l'eau et de l'assainissement de 2022 afin de valider l'intégration de frais relatifs à des études qui seront suivies de travaux :

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 041 – Art. 2315 – 1370 (programme pluriannuel actions et travaux) + 10 800 €
Art. 2315 – 1390 (Extension réseaux) + 1 056 €

Recettes

Chapitre 041 – Art. 2031 – 1370 (programme pluriannuel actions et travaux) + 10 800 €
Art. 2031 – 1390 (Extension réseaux) + 1 056 €

n°20230120-003 Finances locales - Subventions (7.5)

Demande de subvention : sécurisation aux abords des écoles

Vu les nombreuses infractions relevées aux abords des écoles notamment en ce qui concerne le stationnement interdit et gênant, la vitesse excessive et le non-respect du feu tricolore,

Considérant la nécessité de sécuriser ce site et notamment protéger les enfants accédant aux écoles,

Vu le devis présenté par AB Sécurité d'un montant de 6 600 € HT relatif à la mise en place d'une caméra supplémentaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** la proposition de AB Sécurité relative à la mise en place de la vidéosurveillance aux abords des écoles, pour un montant de 6 600 € HT,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023 de la Commune, à l'article 2158 « autres installations, matériel et outillages techniques », Opération 277 « vidéosurveillance »,
- **Sollicite** l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023, de la Région Grand Est, et du Fonds de Prévention et de Délinquance,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document y afférent.

n°20230120-004 Finances locales - Subventions (7.5)

Demande de subvention : réserve incendie au Pré Genêt

Vu l'article L 2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales qui crée la police administrative spéciale de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, placée sous l'autorité du Maire,

Considérant que le secteur du Pré Genêt ne dispose pas de réserve incendie et que cet équipement s'avère indispensable afin de pouvoir assurer la lutte contre les incendies et les feux de forêts,

Vu le devis présenté par l'entreprise MASSON Maxime de Sainte-Hélène d'un montant de 35 012 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** la proposition de l'entreprise MASSON Maxime de SAINTE-HELENE relative à la création d'une réserve incendie au Pré Genêt, pour un montant de 35 012 € HT,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023 de la Commune, à l'article 2181 « installations générales, agencements et aménagements divers », Opération 261 « voirie »,
- **Sollicite** l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 et du Fonds d'accélération de la transition écologique « Fonds Vert »,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document y afférent.

Pour mémoire :

Demande de subvention : désamiantage et démolition d'un bâtiment communal

La décision du Conseil Municipal est ajournée : une proposition d'acquisition a été reçue. Le point sera présenté lors d'une prochaine réunion.

n°20230120-005 Finances locales – décisions budgétaires (7.1)
Ouverture de crédits pour l'acquisition d'un tracteur – Budget Commune

Vu la délibération n° 20220715_101 du 15 juillet 2022 relative à l'attribution du marché « acquisition d'un tracteur et reprise de l'ancien »,

Considérant que le véhicule sera utilisé majoritairement par les services techniques de la Commune,

Vu la proposition de l'entreprise GREMILLET d'un montant de 124 000 € HT soit 148 800 € TTC,

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit, avant l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider, et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors dette et restes à réaliser,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Autorise** Monsieur le Maire à liquider et mandater aux différents articles suivants du budget communal 2023, les sommes correspondantes aux différents travaux et différentes acquisitions : le total étant inférieur au quart des crédits ouverts au budget de la Commune de l'année précédente (1 314 516,48 € dépenses réelles 2022) :

Section d'investissement

article 2182 matériel de transport : + 148 800 €

n°20230120-006 Finances locales - divers (7.10)
Tarification journalière de la location de la salle des fêtes

Vu la décision n°20200925_127 du 25 septembre 2020 relative à la tarification de la salle polyvalente,

Considérant les demandes de réservation reçues pour la salle des fêtes pour une journée supplémentaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Fixe** à 50 € le tarif de la location de la salle des fêtes pour une journée supplémentaire.

n°20230120-007 Domaine et patrimoine – aliénations (3.2)
Echange de la parcelle de terrain cadastrée section B n° 806 contre la B n° 801

Vu la proposition reçue de Monsieur et Madame Rudi CLAUDEL, domiciliés à GRANGES-AUMONTZEY, 1, Le Haut Rain, qui souhaitent se porter acquéreurs de la parcelle cadastrée section B n° 806 d'une contenance de 380 m² sise la Heigne des Oursons,

Considérant que la parcelle B n° 806 peut faire l'objet d'un échange avec la parcelle cadastrée section B n° 801 d'une contenance de 172 m² afin de clarifier les limites et de permettre à la Commune d'être propriétaire de la berge droite (en montant) du ruisseau, sans enclaver à ce niveau,

Considérant que la parcelle B n° 804, propriété de la Commune, n'a pas été inscrite au régime forestier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'échanger avec Monsieur et Madame Rudi CLAUDEL, domiciliés à GRANGES-AUMONTZEY, 1, Le Haut Rain, la parcelle cadastrée section B n° 806 (contenance 380 m²) contre la B n° 801 (contenance 172 m²),
- **Dit** que l'échange se fera sans soulte et que la valeur de chaque lot est estimée à 0,15 € le m² par l'Office National des Forêts,
- **Demande** l'inscription au régime forestier des parcelles cadastrées section B n° 801 et B n° 804,
- **Dit** qu'un acte notarié sera rédigé et que les frais seront à la charge du demandeur,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents y afférents.

n°20230120-008 Domaine et patrimoine - aliénation (3.2)

Vente d'une parcelle de terrain cadastrée section D n° 2197

Vu la délibération n° 20220930_131 du 30 septembre 2022 relative à la vente de la parcelle cadastrée section D n°2197 à Monsieur Patrick PERROTEY et Madame Patricia DELOY,

Considérant que les acquéreurs souhaitent acquérir chacun une partie de cette parcelle,

Vu le projet de bornage effectué par le cabinet VGEO qui prévoit que les parcelles auront une surface de 720 m² et de 630 m²,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une voix contre (MOUROT Corinne),

- **Décide** de vendre à Monsieur Patrick PERROTEY, domicilié à GERARDMER une partie de la parcelle cadastrée section D n° 2197 d'une surface approximative de 630 m², au prix de 25 € le m²,
- **Décide** de vendre à Madame Patricia DELOY, domiciliée à BRUYERES une partie de la parcelle cadastrée section D n° 2197 d'une surface approximative de 720 m², au prix de 25 € le m²,
- **Rappelle** qu'un acte notarié sera rédigé et que les frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents y afférents.

**n°20230120-009 Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T (4.1)
Transfert du personnel eau assainissement vers la Communauté de Communes
Gérardmer Hautes Vosges**

Madame Régine GUYOT, Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que le transfert de la compétence Eau Assainissement à la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges s'accompagne du transfert des agents des services concernés au 1^{er} janvier 2023.

Madame Régine GUYOT propose la suppression des emplois afférents à la compétence transférée dont les caractéristiques sont les suivantes et ce à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Libellé cadre l'emploi	Fonctions	Temps hebdomadaire
Agent de maîtrise	Agent d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement	35 h
Adjoint Technique	Agent d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement	35 h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Valide** la liste des emplois transférés telle que présentée ci-avant,
- **Dit** que cette décision entraîne la modification du tableau des effectifs en supprimant un poste d'agent de maîtrise à temps complet et un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour mémoire :

Renouvellement du bail de chasse

Monsieur le Maire ajourne cette décision par manque d'information et en attente du retour des conclusions de Maître ROSENSTHILL, Avocat. Le point sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

Informations diverses :

- Remerciements de l'association le Collectif Citoyen pour l'attribution d'une subvention relative au projet d'installation d'un Parcours des Energies Renouvelables
- Remerciements de l'Établissement Français du Sang pour l'aide apportée lors de la dernière collecte de sang
- Monsieur le Maire fait un bilan des relevés de vitesse (route de Bruyères entrée Granges-sur-Vologne) effectués en Novembre dernier, par le Conseil Départemental à la demande des élus.
- Madame Corinne MOUROT fait remarquer aux élus qu'à plusieurs intersections de rues avec la RD, le marquage au sol et le panneau sont discordants. Un courrier sera adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges afin de lui signaler, bien que les services départementaux soient déjà informés.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que les panneaux publicitaires apposés sur la façade du futur chalet de chasse font l'objet d'une

convention avec l'ancien propriétaire. Celle-ci est renouvelée par tacite reconduction. La société accepte de rompre le contrat en contrepartie d'une indemnité.

- Accueil d'une secrétaire en formation pendant 3 mois
- Vœux à l'EHPAD le 25/1/2023 à 15 heures
- Attribution par le Conseil Départemental d'une subvention relative aux travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics communaux pour un montant de 6 804 € calculée au taux de 12 % sur une dépense subventionnable HT de 142 090 € (retenu 56 698 €)
- Attribution par le Conseil Départemental d'une subvention relative aux travaux d'aménagement de diverses voies communales (année 2022) pour un montant de 18 200 € calculée au taux de 14 % sur une dépense subventionnable HT de 165 378 € plafonnée à 130 000 €
- Attribution de la nouvelle dotation biodiversité pour les communes classées « Parc naturel Régional » pour un montant de 5 071 € au titre de l'année 2022
- Statistiques urbanisme 2022 : 55 Déclarations d'Intention d'Aliéner, 98 Certificats d'Urbanisme, 65 déclarations préalables, 28 Permis de construire, 1 permis de démolir
- Etat civil : 22 naissances, 9 mariages et 50 décès dont 22 dans la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40

Le Maire,
Frédéric THOMAS



Le Maire certifie avoir affiché la liste des délibérations de la séance et transmis au contrôle de légalité le 26 Janvier 2023.